

OBJET

**RETROCESSION EN  
FAVEUR DE LA  
COMMUNE D'UNE  
CONCESSION  
FUNERAIRE  
(ancien cimetière plan  
1976)**

Réf : DJ

N°12/03/16

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusqu'à 19 h 04

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule  
Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe

Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha

Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha

Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents : DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

**SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART PATRICK**

Madame le Maire expose à l'assemblée que Mr QUINET Julien, domicilié à Maubeuge 341, route de Mons, est titulaire d'une concession sise à l'ancien cimetière plan 1976, renouvelée le 06 décembre 2012 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 160 euros, vide de tout caveau et sépulture, Cependant Mr QUINET Julien est titulaire d'une autre concession située dans une commune voisine et dans laquelle est inhumée sa fille,

Aussi, souhaiterait-il la rétrocéder à la commune, à compter du 01 Mars 2016, afin qu'elle en dispose librement, contre remboursement limité au prix d'achat initial (aucun versement n'ayant été effectué au CCAS) calculé au prorata de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat, ce qui représenterait la somme de **142.45 euros**.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin :

▲ d'accepter la rétrocession, au profit de la commune, de la concession sise à l'ancien cimetière plan 1976

▲ de procéder au remboursement, en faveur de Monsieur QUINET Julien du montant sus-indiqué.

Le conseil Municipal  
Où l'exposé de Madame le Maire  
Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 14/03/2016

Reçu en préfecture le 14/03/2016

Affiché le

ID : 059-215903659-20160308-120316-DE

**ACCEPTÉ à : 26 voix pour et 1 non participation au vote**

- La rétrocession, à compter du 01 Mars 2016, au profit de la commune de la concession sise à l'ancien cimetière plan 1976
- Le remboursement de celle-ci représentant la somme de **142.45 euros**.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

**Fait en séance, le 8 mars 2016**

**Ont signé les membres présents**

**Pour copie conforme,**

**LE MAIRE,**

**Annick MATTIGHELLO**

